



**CENTRE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE  
DE CITERS**

Rue du Paroyer 70300 CITERS  
03.84.94.79.51  
[periscolaire.citers@cctv70.fr](mailto:periscolaire.citers@cctv70.fr)

**PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE 2024/2025**

**EN EXTRASCOLAIRE**

Mercredis de 7h30 à 18h30

Vacances : Ouvertures Toussaint, Hiver, Printemps et dernière semaine d'Aout .  
De 7h30 à 18h30

Ouverture 3 semaines en Juillet sur le site de Franchevelle

**EN PÉRISCOLAIRE**

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

Horaires d'accueil :

Matin → 7 h 30 – 8 h 30

Midi → 11 h 30 – 13 h 30

Soir → 16 h 30 – 18 h 30



## LA PLACE DE L'ENFANT

Le Centre est agréé Jeunesse et Sports, le projet pédagogique pour le périscolaire et pour chaque petites vacances est affiché dans les locaux.

Les activités proposées permettent le libre choix de l'enfant sans pour autant écarter le désir de non participation. Nous privilégions la place et l'écoute de l'enfant, ce qui fait de notre centre un endroit chaleureux et convivial où l'enfant peut :

- \* jouer seul ou avec d'autres, \* développer son habileté manuelle, \* aller au bout d'une réalisation,
- \* favoriser sa socialisation, \* découvrir, s'initier, s'amuser, rêver ....

## RÉSERVATION DES REPAS

La restauration se fait grâce à la collaboration de l'établissement «LA CUISINE de VILLERSEXEL » qui livre les repas en liaison froide.

Leurs menus sont élaborés en suivant des recettes traditionnelles, ils respectent un plan alimentaire de huit semaines visé par un diététicien répondant à l'équilibre nutritionnel des repas.

Ces menus sont composés comme suit :

Un hors d'œuvre ; un plat protidique (viande ou poisson) ; une garniture ; un fromage ; un dessert.

Les menus sont envoyés par mail aux familles dont les enfants fréquentent le service de restauration.

**Réservation impérative la veille du jour de consommation avant 11 heures .**

Tout repas non décommandé dans les délais ci-dessus (sauf maladie), est dû.

## INSCRIPTIONS

Les documents suivants sont obligatoires pour la constitution du dossier

- **Fiche individuelle de renseignements**
- **Fiche sanitaire** (vous pouvez joindre les feuillets de vaccination du carnet de santé).
- **Plan d'Accueil Individualisé (PAI)** : si l'accueil de votre enfant a nécessité la mise en place d'un PAI, il vous appartient d'en informer la directrice du périscolaire, de lui fournir une copie du document ainsi que le traitement nécessaire.
- **Attestation d'assurance** de l'enfant

**Le dossier d'inscription est valable pour le périscolaire et l'extrascolaire.**

**Il est INDIVIDUEL et doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire.**

Pour les inscriptions vous pouvez remplir :

- **une feuille mensuelle** pour le périscolaire et les mercredis, merci d'utiliser le document prévu à cet effet
- **une feuille annuelle** si les présences sont régulières tout au long de l'année.

Les inscriptions, modifications doivent se faire **OBLIGATOIREMENT** par le représentant légal de l'enfant soit au moyen de la feuille d'inscription, soit par mail ou par téléphone.

*L'école ne gère pas les inscriptions du périscolaire, n'oubliez pas de prévenir en cas d'absence,.*

Il vous appartient de signaler le plus rapidement possible à la responsable tout changement qui peut durant l'année : adresse, téléphone, quotient CAF, situation familiale.

**LE PORTAIL FAMILLE** : C'est un espace numérique sécurisé, accessible 24h/24 et 7jours/7.

Via cette plateforme vous pouvez gérer les inscriptions au périscolaires, consulter les programmes d'activités, le menu de la cantine, télécharger des documents et effectuer vos paiements.

**PERMANENCES LUNDI, MARDI ET JEUDI DE 8H30 A 11H15**